

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2024

Le Bureau communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 19/04/2024, s'est réuni à la salle Mozart - Bâtiment Autoneum, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u> ADHESION A L'ASSOCIATION PEXE		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 19/04/2024	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 29/04/2024	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 18

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, DOS SANTOS Sandrine, OLIVIER Sabine, DEVEZE Fabienne, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, AIT Eddie, COGNET Raphaël, DI BERNARDO Maryse, LEBOUIC Michel, RIPART Jean-Marie, TURPIN Dominique, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

Formant la majorité des membres en exercice (**24**)

Absent(s) représenté(s) : 2

ARENOU Catherine a donné pouvoir à JAUNET Suzanne

PLACET Evelyne a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne

Absent(s) non représenté(s) : 2

FONTAINE Franck, BROSSE Laurent

Absent(s) non excusé(s) : 2

GARAY François, PEULVAST-BERGEAL Annette

20 POUR :

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, DOS SANTOS Sandrine, OLIVIER Sabine, DEVEZE Fabienne, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, AIT Eddie, COGNET Raphaël, DI BERNARDO Maryse, ARENOU Catherine, LEBOUIC Michel, PLACET Evelyne, RIPART Jean-Marie, TURPIN Dominique, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

0 CONTRE

0 ABSTENTION

0 NE PREND PAS PART

EXPOSÉ

Le PEXE (le Partenariat pour l'EXcellence des Eco-entreprises) est une association nationale qui fédère les réseaux d'éco-entreprises (pôles de compétitivité, clusters, fédérations professionnelles...). Elle représente six mille PME de l'environnement et de l'énergie en France. Depuis vingt ans, l'association a pour objectif d'accélérer l'innovation et le développement des start-ups et PME de la transition écologique et énergétique.

A cette fin le PEXE met en place, notamment :

- Une convention d'affaires pour bâtir des partenariats entre éco-industriels,
- Des vitrines de l'innovation pour présenter les innovations des éco-entreprises du réseau à de grands donneurs d'ordre publics ou privés (salon Pollutec de Lyon...),
- Des rencontres autour de l'écotechnologie pour faire le point sur l'état de l'art des technologies environnementales et rencontrer des acteurs de la recherche publique pour des transferts de technologies,
- Des rencontres avec des acteurs financiers pour accéder à des capitaux-risqueurs, business-angels et autres partenaires lors de temps dédiés (ex : Ademe autour des AAP de France 2030...),

Aussi, l'adhésion au PEXE permettra à la Communauté urbaine :

- D'accélérer le développement des éco-entreprises de son territoire par des actions concrètes tout en facilitant les mises en relations qualifiées et en structurant les échanges entre acteurs privés et acteurs publics ;
- De disposer d'un observatoire des éco-entreprises qui permettra d'affiner la connaissance économique de la filière sur le territoire et de la comparer avec d'autres territoires ;
- De mettre en lumière l'engagement de la Communauté urbaine dans la transition écologique auprès des acteurs de la filière.

En favorisant le développement des éco-entreprises du territoire, cette adhésion participera à l'atteinte des objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et de la feuille de route économie circulaire, approuvés respectivement en 2020 et 2023 par l'exécutif de la Communauté urbaine, et favorisera la création d'emplois non délocalisables.

Le développement de cette filière des éco-industries est un axe important de notre soutien aux industriels du territoire dans leur ambition d'amélioration de l'impact environnemental de leur activité.

Pour adhérer, la Communauté urbaine doit désigner ses représentants (un titulaire et un suppléant) au sein du PEXE.

L'ensemble du territoire de la Communauté urbaine est concerné.

Pour information, la cotisation s'élève à 4 752 € TTC, au titre de l'année 2024.

Il est donc proposé au Bureau communautaire :

- d'approuver l'adhésion à l'association PEXE,
- de désigner les représentants de la Communauté urbaine (un titulaire et un suppléant),
- de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024, gestionnaire DEVAF, fonction 632, nature 6281, antenne 906,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à cette adhésion.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-33, L. 5211-10 et L. 5215-20,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC_2022-01-20_04 du 20 janvier 2022 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

VU les statuts de l'association PEXE,

VU les candidatures proposées pour représenter la Communauté urbaine au sein de l'association PEXE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion à l'association PEXE.

ARTICLE 2 : DESIGNE Raphaël COGNET titulaire et Franck FONTAINE suppléant, représentants de la Communauté urbaine.

ARTICLE 3 : PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024, gestionnaire DEVAF, fonction 632, nature 6281, antenne 906.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 29/04/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 29/04/2024

Exécutoire le : 29/04/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 25 avril 2024



Le Président

ZAMMIT-POPESCU Cécile